



Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 083-218300432-20250929-25DE044-DE

Collobrières

Village de Caractère

REGIE DE L'ASSAINISSEMENT

Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service public d'Assainissement Collectif et Non Collectif

Exercice 2024

DCM 25.44



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

I. Le service

Compétences :

Le service de l'assainissement collectif est géré au niveau communal par la Commune de COLLOBRIERES. Les compétences liées au service sont :

- Collecte
- Transport
- Dépollution
- Contrôle de raccordement
- Élimination des boues produites.

Et à la demande des propriétaires :

- Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement.

Gestion :

Le Territoire desservi comprend uniquement la commune de COLLOBRIERES. Il n'existe pas de CCSPL (Commission consultative des services publics locaux, obligatoire dans les communes de plus de 10 000 habitants).

Le service est exploité en régie avec autonomie financière depuis 2007.

Les missions d'exploitation technique sont sous-traitées à la société SEERC-Eaux de Provence par un contrat de prestation de service depuis le 1^{er} janvier 2019 et s'achevant le 31/10/24.

A l'issue d'une procédure de consultation des entreprises, un nouveau marché d'exploitation a été conclu avec la société Suez, démarré le 1/11 pour 1 an renouvelable et qui comprend :

- l'exploitation et la surveillance de la station d'épuration de la commune et du poste de relevage implanté sur le même site
- la fourniture des réactifs nécessaires au fonctionnement de la station d'épuration
- les interventions sur les réseaux pour vérification du bon fonctionnement et remplacement d'équipements, y compris la réparation des casses
- la réalisation sur demande de la Collectivité de nouveaux branchements sur le réseau ainsi que le renouvellement de branchements existants
- les interventions d'urgence dans le cadre d'un service d'astreinte (fuites, casses, obstructions, etc.)
- la mise à jour de l'inventaire de tous les ouvrages et équipements et des plans du réseau et des ouvrages
- l'élimination des boues d'épuration.

Le service à la clientèle est assuré directement par la Régie :

- souscription des abonnements,
- information des consommateurs,
- gestion des réclamations,
- émission et recouvrement des factures.

La régie n'emploie pas d'agent à temps plein. Interviennent un responsable de service, un agent

administratif, un agent administratif financier, un responsable technique, et un agent technique.

Population desservie : 1 156 habitants¹

Nombre d'abonnés : 928 contrats représentants 1063 abonnements

II. Le système de collecte (réseau)

Linéaire du réseau : 9.032 km (hors branchements), mis à jour dans le cadre de la fin de la prestation de service et augmenté d'une conduite posée dans la rue Frédéric Mistral.

Réseau de type séparatif, constitué par des tuyaux à 74% en PVC, 10% en grès, 12% en amiante-ciment.

Le réseau ne comporte pas de déversoir d'orage.

Curage préventif : 2.89km soit 32% du réseau a fait l'objet d'un curage préventif au printemps, plus un passage en septembre sur le collecteur principal en aval de la station.

Curage curatif : 230ml soit 2.5% du réseau a fait l'objet d'un curage curatif en astreinte

Désobstructions : 4 désobstructions sur réseau et 9 sur parties publiques de branchements ont été nécessaires en 2024.

Inspections de réseau : rue Grammont

➔ Le réseau de collecte est déclaré par le Préfet (police de l'eau) « en voie de conformité » pour l'année 2024, en raison des travaux de réhabilitation du réseau déjà menés (Desmoulins et abords, Lamartine et abords, Caminat et abords) et de ceux restant à faire dans le programme de travaux du schéma directeur.

Problèmes rencontrés sur le réseau :

L'exploitation du réseau, corroborée par des mesures réalisées sur plusieurs point, ont mis en évidence un problème dans les eaux usées, trop chargées en graisses pour des rejets domestiques. Cela montre l'impact des activités professionnelles : restauration, fabrication commerciales et artisanales autour de la châtaigne (fabrication crème de marrons). Cela induit pour la commune un curage régulier de son centre-ville pour éviter des bouchages à cause, entre autres choses, de pains de gras (réseau ancien avec peu de pente). Il convient de rappeler l'obligation pour les professionnels d'installer un système de prétraitement dans leurs locaux (bacs à graisses), et de les entretenir régulièrement.

Néanmoins, durant la crise sanitaire COVID-19 les établissements étaient fermés et le problème de dépôt de graisses toujours présent : il s'agit donc d'une cause structurelle = faible pente des canalisations en aval du réseau (bd Carnot), et fonctionnelle = faibles débits sur certains tronçons donc pas de phénomène de « chasse », aggravées par l'absence de rétention des graisses par les restaurateurs.

Rappelons que les déchets solides notamment les *lingettes* ménagères ne doivent pas être jetées dans les éviers ou toilettes, même si leur emballage stipule qu'elles sont dégradables. En effet, elles s'accumulent dans le réseau et provoquent des dysfonctionnements (débordements dans le milieu naturel) voire des dommages aux ouvrages d'assainissement.

¹ Estimation basée sur la population INSEE : 2/3 de la population desservie par l'AEP, soit 2/3 x 90% pop légale

Enfin, l'exploration du réseau par passage caméra a montré la fragilité du réseau le plus ancien, dont les canalisations sont en grès vernissé : la moindre fissure sert de porte d'entrée aux racines des grands arbres (platanes souvent), qui obstruent les conduites et agravent les casses. Des opérations de coupe-racines ont été réalisées ponctuellement, et il convient de poursuivre le renouvellement des anciennes canalisations.

III. Le système de traitement (station d'épuration)

1 ouvrage d'épuration au quartier Notre Dame rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord, réhabilitée

Capacité Station d'Epuration : 2 500 équivalent habitants

Système : traitement physico-chimique boues activées

Système de séchage des boues : lits plantés de roseaux (LSPR)

Volumes collectés et traités : 61 399m³ soit 168m³/jour, contre 60 150 m³ en 2023

Volumes déversés en tête de station : 1119 m³, contre 153 m³ en 2023

Charges entrantes : La station est, en moyenne, à 48% de sa capacité de traitement. Ce taux est relativement proche de la charge hydraulique qui est de 37%. Le réseau est donc peu sensible aux entrées d'eaux claires parasites.

Charges entrantes (kg/j)			
STEP Collobrières	202	2024	N/N-1 (%)
DBO5	76,3	78	- 0,1%
DCO	194,6	186	14,4%
MeS	59,8	61	- 1,0%
Pt	2	2	7,7%

Les rendements épuratoires sont très bons avec un rendement annuel moyen de :

- 99% pour le paramètre DBO5
- 98% pour le paramètre DCO
- 99% pour le paramètre MeS
- 86% pour le paramètre phosphore.

Quantités de boues produites : 42 tonnes de matière sèche (tMS), à 0.3% de siccité en moyenne.

Évacuation des boues : aucun ; les boues sont stockées dans les lits plan d'épandage à renouveler en prévision du curage des premiers lits, estimé tous les 6 ans.

➔ Le système d'assainissement est déclaré conforme et performance et équipement.

IV. Les finances²

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement ont été de 69 547.08 € dont 45% de remboursement de capital d'emprunt et 28% d'amortissement des subventions liés aux travaux de réhabilitation de la station.

Les recettes d'investissement correspondent à la dotation aux amortissements.

Section de fonctionnement :

Dépenses 180 389.19 € dont 38% de charges d'entretien et réparation de matériel, correspondant au contrat de prestation de service avec Suez, et 33% de dotation aux amortissements.

Recettes : 180 372.70 € dont 86% correspondant à la redevance d'assainissement (120 431€), et à la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC, 12 750€) due à chaque raccordement d'une nouvelle construction/aménagement.

Volume facturé en 2024 : 68 847 m³³

Facture d'eau type (120 m³/an) : 218,74€ TTC au 1^{er} janvier 2025

Prix du m³ : 1.82€ TTC au 1^{er} janvier 2025

Remarques :

La formule de variation automatique des prix selon des index économiques, prévue dans la délibération fixant les tarifs, n'est pas appliquée sur les factures des abonnés. Cette formule est la même que celle prévue dans le contrat de prestation de service, et appliquée par le prestataire sur les factures d'intervention. Cela génère une diminution du résultat de la section de fonctionnement, surtout depuis l'augmentation des indices de l'électricité et des matières premières.

Rappelons la mise en place en 2019 du *portail abonnés*, où chaque abonné peut consulter sur son compte via internet ses factures, les informations mises en ligne par la Régie, et payer en ligne.

Remarques :

La formule de variation automatique des prix selon des index économiques, prévue dans la délibération fixant les tarifs, n'est pas appliquée sur les factures des abonnés. Cette formule est la même que celle prévue dans le contrat de prestation de service, et appliquée par le prestataire sur les factures d'intervention. Cela génère une diminution du résultat de la section de fonctionnement, surtout depuis l'augmentation des indices de l'électricité et des matières premières.

Les prix ont été fixés par délibération n°20.70 (valables au 01/01/24 mais modifiés pour le

² Pour plus de précisions cf explications données lors du vote du CFU 2023

³ Source : déclaration Agence eau mars 2025 pour 2024



TARIFS APPLICABLES AUX USAGERS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Usagers domestiques**Redevance d'assainissement :**

- abonnement par logement et/ou local professionnel desservi, payable au semestre et d'avance.....**17 Euros HT** par semestre
- participation mise aux normes step par logement et/ou local professionnel desservi, payable au semestre et d'avance.....**11 Euros HT** par semestre
- part proportionnelle par m³ d'eau prélevé sur le réseau public de distribution d'eau potable :
 - T1 tranche de consommation inférieure ou égale à 60 m³ /an.....**0,5400 Euros HT**
 - T2 tranche de consommation supérieure à 60 et inférieure ou égale à 120 m³ /an.....**1,2420 Euros HT**
 - T3 tranche de consommation supérieure à 120 et inférieure ou égale à 200 m³ /an.....**1,2960 Euros HT**
 - T4 tranche de consommation supérieure à 200 m³ /an.....**1,3230 Euros HT**

Cas des logements alimentés par une autre source que le réseau public d'eau potable et dont l'usage génère des eaux usées :

- redevance appliquée sur les volumes relevés au compteur d'eau potable et au compteur posé sur l'adduction privée, celui-ci étant agréé par la Régie
- **ou à défaut** redevance appliquée sur le volume suivant :
 - volumes relevés au compteur d'eau potable
 - + (forfait de consommation annuel - vol. relevés au compteur d'eau potable),
 le forfait de consommation annuel étant la consommation moyenne en eau potable des logements principaux collobriérois alimentés exclusivement par le réseau public et raccordés à l'égout, soit **60m³** par an

Frais d'accès au service**15 Euros HT****Frais de résiliation d'un abonnement.....****10 Euros HT****Frais de fermeture ou de réouverture de branchement.....****28 Euros HT****Pénalité financière pour non respect du règlement de service.....****150 Euros (pas de TVA)**

Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC) : **2 600 Euros** pour une construction jusqu'à 100 m² de surface de plancher taxable à la taxe d'aménagement, à l'exclusion des annexes, et **35,00 Euros** par m² supplémentaire, à compter du raccordement effectif au réseau collectif et non soumise à la TVA

Usagers non domestiques

Redevance d'assainissement : identique à celle des usagers domestiques, sous réserve du respect des prescriptions techniques imposées dans l'autorisation de rejet

PAC « assimilés domestiques » : idem PAC

Divers

Pénalité pour non respect de l'obligation de raccordement : redevance d'assainissement majorée de **100%**, non soumise à la TVA

Travaux de raccordement par la Régie

Création d'un branchement assainissement neuf ou réhabilitation d'un branchement existant pour sa partie publique toutes sujétions incluses, y compris le raccordement :

- 1 branchement, longueur inférieure ou égale à 5m, diamètre 125mm : **1 340 Euros HT**
- 1 branchement, longueur inférieure ou égale à 5m, diamètre 160mm : **1 370 Euros HT**
- plus-value pour branchement d'une longueur supérieure à 5m, diamètre 125mm : **190 Euros HT** par mètre supplémentaire
- plus-value pour branchement d'une longueur supérieure à 5m, diamètre 160mm : **200 Euros HT** par mètre supplémentaire

Redevance Agence de l'Eau pour modernisation des réseaux de collecte : **0.15 € par m³** pour 2020

Taux de TVA : **10% du montant Hors Taxcs, 20% sur les travaux**

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement ont été de 69 547.08 € dont 27% de dépenses d'équipement, il s'agit des travaux d'extension du réseau rue Frédéric Mistral, de réparations de branchements, et d'études liées au projet de réhabilitation rue Grammont.

Les recettes d'investissement correspondent à la dotation aux amortissements.

V. Faits marquants de l'exercice

- Administratif :
 - o 2 avenants à la prestation de service SUEZ + nouveau marché 1^{er} novembre
 - o Conclusion d'un contrat avec le médiateur de l'eau Centre de la médiation de la consommation des conciliateurs de justice CM2C
- Station d'épuration : NEANT
- Réseau :
 - o Extension réseau rue Frédéric Mistral
 - o ITV Rue Grammont préparatoire au renouvellement des réseaux dans la rue
 - o Enquêtes : rue Voltaire -> casse branchement en partie privée / pl gal de gaulle pb racines et remontées d'odeurs -> renouvellement 1 tronçon / bcht KOULAL rue Desmoulins -> partie privée / infiltration d'eau cave M. Mura bd Carnot : réfection boite de branchement publique / branchement 2 rue Gambetta (MONIER) -> réfection partie privée / branchement 11 rue Fraternité (BREUX) -> oublié lors des travaux en 2016 = création branchement
 - o Mme Ribet encore pb racines av libération -> reprise raccordement à charge régie + a changé sa partie privée à sa charge
 - o Enquête réseau allée st roch : MAJ plans réseau et distinction partie publique/privée à faire à notifier aux riverains MATER/MONIER

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Service entièrement géré en régie depuis sa création en 2006. Les contrôles sont sous-traités à SUEZ.

Population desservie : 771 habitants⁴

Nombre d'installations ANC : 324

- Dont jugées non conformes et présentant un risque avéré ou absence d'installation : 8
- Dont jugées non conformes et ne présentant pas de risque avéré : 39
- Dont jugées conformes : 277

Soit un taux de conformité de 97.50%, selon la méthode de calcul imposée par l'Office national de l'Eau et comptant comme conformes les installations non conformes mais ne présentant pas de risque avéré.

85% d'installation conformes.

Nombre de contrôles réalisés : 17

- Diagnostic de l'existant = 0
- Vérification du bon fonctionnement et de l'entretien = 6
- Vérification de la conception des travaux = 4
- Vérification de l'exécution des travaux = 7

Tarifs changés au 01/01/2025 dans le cadre du nouveau contrat de prestation de service

Recettes du service : 1792€ HT en 2024.

I. Faits marquants de l'exercice

Dans le cadre de la construction de la nouvelle MAS Les Collines de l'UGECAM, la station d'épuration de l'établissement a fait l'objet d'un contrôle de fonctionnement dont le résultat est satisfaisant.

⁴ Estimation basée sur la population INSEE : 40% de la population légale